

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de l'Insertion
17375

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 DECEMBRE 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME DANIELE BRUNET**

OBJET : Reconduction du dispositif "emplois en Provence" et convention cadre de tutorat.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'insertion sociale et professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Dans un contexte socio-économique difficile, les enjeux stratégiques autour de l'emploi dans les Bouches-du-Rhône sont nombreux. Ils doivent être traités selon une approche transversale faisant se rejoindre les politiques de développement économique, de mobilité, de formation et d'insertion professionnelle.

Chef de file en matière de politique d'insertion des bénéficiaires du revenu de solidarité active (BRSA), le Conseil départemental a fait le choix de se saisir pleinement de cette compétence, en faisant de l'emploi une des priorités du programme départemental d'insertion 2020 – 2022.

Fort de ce positionnement, le Département engage les moyens nécessaires pour proposer un parcours d'insertion adapté à chaque BRSA. Il initie les partenariats au travers notamment de plusieurs dispositifs (accélérateur de l'emploi en Provence, clauses sociales, forum de l'emploi, plateforme Provence-emploi, pactes d'objectifs etc.) et souhaite proposer des actions permettant aux entreprises de favoriser le recrutement de BRSA.

Les contrats aidés, à destination du secteur marchand, n'étant plus reconduits depuis 2018, le dispositif « emplois en Provence » a été déployé par le Département. Le principe est de permettre le recrutement et le maintien dans l'emploi des bénéficiaires du RSA en soutenant les employeurs par la création et le financement d'une fonction de tuteur.

Le bilan 2019 du dispositif est le suivant : 259 emplois en Provence ont été validés à la fin du mois d'octobre. La projection annuelle s'établit à 350 dossiers soit le double de l'année 2018. Cela concerne autant d'allocataires qui ont repris un emploi dont près de 250 recrutés sur un emploi durable en contrat à durée déterminée.

Il est proposé d'ajuster le dispositif "emplois en Provence" en l'ouvrant aux agences d'emploi (anciennement agences d'intérim) et de maintenir les précédentes dispositions à savoir une aide au tutorat de :

- 4 000 € pour un contrat à durée indéterminée de 35 heures par semaine ;
- 2 000 € pour un contrat à durée déterminée de six mois et de 35 heures hebdomadaire ;

Cette aide sera versée au prorata du temps travaillé avec un minimum de 24 heures par semaine.

Pour les agences d'emploi l'aide sera versée pour des contrats d'une durée minimale de 6 mois, sur une période de 12 mois, sur les mêmes bases financières que celles décrites ci-dessus.

Le tuteur accompagnera la prise de poste du BRSA au niveau technique et socioprofessionnel. Il assurera notamment les missions d'accueil, de présentation de l'entreprise et d'explicitation des savoir-être et attendus relationnels sur le poste de travail. Il effectuera un accompagnement personnalisé sur six mois. Un bilan du tutorat (annexe n° 1) sera présenté au terme des six mois d'accompagnement.

Une convention de tutorat (annexe n° 2) tenant compte de ces nouvelles modalités est jointe au rapport.

Il est proposé de financer 500 emplois en 2020 représentant un coût maximum pour la collectivité de 1 600 000 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL